FDFR 17

FOYER RURAL ARVERT
Espace de Vie Sociale

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Charente-Maritime

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 2 JUILLET 2025

ORDRE DU JOUR :

01 – Adoption du compte-rendu du CA du 23 mai 2025
02 – Point financier
03 – Compte-rendu réunion avec Clarisse CHAMPIN
04 – Compte-rendu réunion SIVOM Jeunesse
05 – Rappel statuts et règlements
06 – Spectacle du 18 octobre : « Les plus grandes comédies musicales »
07 – Fête de la musique
08 – Date prochaine réunion EVS
09 – Questions diverses

1. **Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 23 mai 2025**

Vote : Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 18

2. **Point financier**

Point des comptes à la date de ce jour :

Compte courant : 36 492.06 €
Livret bleu : 80 799.51 €
Livret OBNL : 1 050.14 €
Caisse : 645.42 €
Soit un total de 118 987.13 €

Le solde de la prestation CAF pour l'année 2024 a été versée. Elle est d'un montant de 8 106.14 €. L'acompte avait été de 18 914.32 € soit un total perçu pour l'année 2024 de 27 020.46 €.

Siège Social : Mairie 17530 ARVERT 06 29 59 65 71 foyerrural.arvert@gmail.com

3. **Compte-rendu rencontre Mme Clarisse CHAMPIN**

Le motif de cette rencontre avec Mme CHAMPIN de la CAF était le renouvellement de notre labellisation « Espace de Vie Sociale ».

Présentation de ce qui a été fait :

- état des lieux sur la commune,
- état des lieux du foyer rural (administratif, adhérents, activités,manifestations ....)

Les prochaines réunions de la commission EVS sont fixées au lundi 7 juillet à 14h et au lundi 21 juillet à 14h dans les locaux du foyer.
L'accent a été mis sur la nécessité de rencontres . Essayer de trouver des activités favorisant le lien intergénérationnel.
La majorité des activités sont animées par des bénévoles et il n'est pas certain qu'ils veuillent venir le soir pour celles-ci
Une question est posée : combien de temps le Foyer peut-il continuer s'il ne bénéficie plus de la prestation de service versée par la CAF ?

4. **Compte-rendu de la réunion SIVOM jeunesse**

Une rencontre a eu lieu avec les responsables de l'ALSH ainsi que de la Maison de la Treille.

Une nouvelle rencontre est prévue le 9 septembre prochain car ils ont une demande de théâtralisation de saynètes relatives au harcèlement.

5. **Rappel statuts et règlement**

Une application stricte des statuts et du règlement intérieur est impérative .

Les locaux dont on dispose sont mis à notre disposition par la municipalité. La question se pose en cas de changement de maire et conseillers lors des prochaines élections car nous ne disposons pas de convention de mise à disposition. Peut-être serait-il utile d'en signer une.

Suite à des problèmes rencontrés très récemment,il est donné lecture des articles 10-13 et 10-14. Il est rappelé que le Président, le Trésorier et la Secrétaire sont membres de droit des différentes commissions et doivent donc être, à ce titre, informés des dates de réunion.
Les articles 10-17, 10-18 et 10-20. sont également lus : « les dépenses doivent avoir été validées par le conseil d'administration. Les dépenses engagées sans l'aval du conseil d'administration ne seront pas honorées par le Foyer Rural ».
Rappel des articles 10-32 et 10-33 relatifs aux sanctions.

Il est demandé qu'un rappel de ces articles soit adressé aux animateurs bénévoles.

6. **Spectacle du 18 octobre : « Les plus grandes comédies musicales »**

Le contrat est signé avec les producteurs. Une feuille de route a été préparée et il faudra la compléter au fur et à mesure.

Siège Social : Mairie 17530 ARVERT 06 29 59 65 71 foyerrural.arvert@gmail.com

7. **Fête de la musique**

La chorale « Coup de Choeur » a réalisé une prestation au temple lors de la fête de musique.

Les membres du conseil d'administration présents à ce spectacle ont trouvé celui-ci très bien, un joli répertoire. Toutefois, certains ont trouvé qu'ils chantaient un peu fort, ceci est peut-être lié à la réverbération du son dans le temple.

8. **Date prochaine réunion EVS**

Ce point a été débattu lors du point 3.

9. **Questions diverses**

Repas de fin d'année : l'orchestre Myriam nous a adressé un devis avec différentes formules Comme l'an dernier, nous choisissons la formule 3 avec 4 musiciens.. Le prix est sensiblement le même, seul le Guso augmente.

Vote pour la formule 3 : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Atelier photo : Jean-Robert demande à disposer de la salle du château les mardis matin pour animer un atelier smartphone, la salle étant disponible.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Mairie : Elle demande la mise à disposition de la salle rue du Château d'Eau, le lundi après-midi pour l'association Gémitié d'Arvert. Les locaux appartenant à la mairie, il ne nous est pas possible de refuser.

Couture : Demande pour l'achat d'un mannequin et d'un projecteur patron. L'accord est donné pour l'achat du mannequin, dont le coût est de 189.90 €.
Par contre, pour celui du projecteur patron, nous devons faire une demande à la mairie puisqu'il y a des travaux à prévoir. Selon ce que la mairie dira, nous pourrons alors envisager l'achat d'un projecteur .

Vote pour l'achat d'un mannequin : Contre 0 Abstention 0 Pour 19

Occupation des locaux : Une réunion a été organisée par la Mairie pour l'occupation des locaux (salle des fêtes et gymnase) pour la saison 2025/2026. Les dates retenues sont données aussi bien pour la salle des fêtes que pour le gymnase.Il est distribué à chaque responsable d'atelier les indisponibilités de la salle des fêtes déjà connues.

Une nouvelle formation aux premiers secours est envisagé, contact sera pris avec Groupama.

Il est envisagé de proposer une évaluation des aptitudes à la conduite mais qui pourrait la faire ? et où ? Des recherches vont être entreprises pour voir si c'est possible ou non.

Siège Social : Mairie 17530 ARVERT 06 29 59 65 71 foyerrural.arvert@gmail.com

Puisque nous disposerons de la salle des fêtes pour Presqu'île en scène du 17 au 26 avril prochain, serait-il possible d'organiser 2 représentations supplémentaires ?
Ce point sera discuté lors de la réunion de la commission « arts de la scène » mais ce n'est pas exclu. Il a été soumis de proposer autre chose que du théâtre.

Yannick informe les membres du conseil d'administration qu'après avoir démissionné de son rôle de référent de l'atelier photo en octobre prochain, il souhaite démissionner du conseil d'administration. Dont acte.

Un retour est fait sur le nombre de personnes s'étant présentées jusqu'à présent aux pré-inscriptions. Nous en sommes à 136, soit près d'un tiers de nos adhérents.

Jacky en son nom et celui de Noël remercie les membres du conseil d'administration pour la prise en charge d'une partie de la traversée pour la randonnée à l'île d'Aix. Il précise qu'il y avait 59 randonneurs et que la journée s'est très bien passée, avec pour certains la visite du fort Liédot.

Qi-Gong : La moyenne des participants est supérieure à ce qui avait été prévu. Le CA accepte-t-il qu'on paie le supplément.

Vote : Contre 0 Abstention 0 Pour 19

Cinéma : Il a coûté 554 € sur l'année.

Quel sera le prix d'entrée du spectacle du 18 octobre. Le tarif habituel sera pratiqué.

Pyrénées 2025 :
Le gâteau dégusté pour un anniversaire a été payé par certains membres du CA.
Yannick demande s'il peut, comme l'an passé, faire réaliser un album photo du séjour dans les Pyrénées.

Vote ; Contre 0 Abstention 0 Pour 19

Le prochain Conseil d'Administration est fixé au
mardi 2 septembre 2025 à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Claude clôt la séance à 20 heures.

Le Président

Claude GELLIE

La Secrétaire Adjointe

Anne-Marie VIARD

Siège Social : Mairie 17530 ARVERT 06 29 59 65 71 foyerrural.arvert@gmail.com